Souvenirs d'un révolutionnaire sur la guestion sociale et politique en France (1844-1871)

Bibliothèque des «Temps nouveaux» - 1902 Réédition «Ressouvenances» - 2009 pages 488 à 492

LA FUITE DES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT (1) ...

Ce qu'avait rêvé, en Juin 1848, la Constituante vient d'être réalisé par Thiers: Paris est en interdit! Sous peine de révocation immédiate, tous les fonctionnaires publics sont sommés de quitter Paris sur-le-champ et de s'aller mettre à la disposition du gouvernement versaillais.

Qu'ils partent ces fonctionnaires plus soucieux de leurs appointements que de leur dignité et de leur devoir. Nous ne les supplierons pas de rester.

Vous ne manquerons pas de citoyens capables de remplacer ces ronds-de-cuir dans les emplois qu'ils occupaient. Ils y apporteront plus de zèle et de bonne volonté que les partants.

Mais cette décision de Versailles va nous faire sortir du cadre que nous nous étions d'abord tracé et nous obliger à mettre le nez dans les affaires de l'Etat.

Les musées, bibliothèques, établissements scolaires, postes, télégraphes, la monnaie, enfin tous les services nationaux et internationaux dont le siège est à Paris, ne peuvent rester dépourvus du personnel nécessaire à leur fonctionnement et à leur conservation et sont, par là même, placés sous notre direction.

Il va sans dire que Versailles, avec la bonne foi qui le caractérise, et les niais avec l'imbécillité qui leur est propre, vont s'écrier en chœur:

«Vous voyez bien que la Commune de Paris ment effrontément à ses principes et à ses déclarations. Elle n'ingère dans le gouvernement et dans l'administration des choses placées en dehors de ses attributions» (2).

Eh bien! tant mieux, en somme. Nous rentrons dans la voie plus large, non d'une simple révolution communaliste, mais de la vraie révolution: celle qui se propose non seulement l'affranchissement politique et administratif des communes, mais aussi l'affranchissement économique des travailleurs, la Révolution sociale, enfin. Et, dussions-nous, comme c'est probable, succomber à la tâche, nous aurons du moins fait faire une sérieuse étape à cette révolution.

Les bourgeois faisant partie du Conseil l'ont bien compris ainsi. C'est pour cela qu'à l'exemple de Tirard ils ont démissionné. A l'exception des citoyens Loiseau-Pinson, du Ilème arrondissement; Murat du Illème, et du médecin positiviste Robinet du Vlème arrondissement, aucun d'eux n'y a jamais mis les pieds.

De ces trois derniers, je regrette le citoyen Loiseau-Pinson, teinturier de la rue Sainte-Appoline, brave homme à vues sincères et droites, tout bourgeois qu'il est. Trop inféodé à Tirard, il n'a pu résister aux instances de cet intrigant.

Nous n'aurons pas non plus malheureusement Blanqui parmi nous, bien que les XVIIIème et XXème arrondissements l'aient élu. Il a été arrêté dans le Midi, chez un de ses amis où il s'était réfugié pour échapper au conseil de guerre qui devait le juger à propos du 31 octobre. C'est une force de moins pour la Commune.

- (1) Titre de l'extrait choisit par Anti.mythes.
- (2) Il est vraiment incompréhensible qu'entre autres MM. Lanjalley et Corriez, dans leur «Histoire de la Révolution du 18 Mars», aient pu sans rire... ou sans honte, s'associer, à de semblabes sornettes! (Note de l'Auteur).

Il est aussi un citoyen dont je regrette l'absence au Conseil. C'est Briosne, cloué au lit par la maladie depuis plusieurs semaines et qui, à cause de cela sans doute n'a pas été élu. Sa pratique dès affaires et sa vive pénétration nous auraient été d'un grand secours.

Grâce à la confusion qui s'est établie dans beaucoup d'espits entre le titre de *«président des séances du Conseil»* et celui de *«président de la Commune»*, et malgré l'avis que j'ai fait insérer à ce propos dans *l'Officiel*, le lendemain même de mon élection, je suis assailli de lettres dans lesquelles on me demande ma *«protection»* pour obtenir des fonctions publiques - quelconques... pourvu qu'on puisse émarger. Le reste n'a point d'importance.

D'autres lettres contiennent des offres de services.... pour monter la cave du *«citoyen Président»*, pour lui fournir des provisions de bouche et encore une foule d'autres choses.

Si j'avais le temps, ça m'amuserait peut-être. Mais en ce moment cela me dégoûte.... Au panier toutes ces platitudes!

Il est aussi de bonnes gens qui me demandent «audience» pour m'entretenir de leurs projets financiers, d'inventions d'armes nouvelles, ou de marchés relatifs aux fournitures dont les fédérés vont avoir besoin.

Je renvoie ces solliciteurs aux diverses commissions ayant à s'occuper de ces questions.

Dans ce défilé de gens d'affaires figure un grand nombre de femmes, ce qui me fait croire que Versailles pourrait bien être pour quelque chose dans les démarches de ces solliciteuses.

Ils sont peut-être curieux là-bas de savoir comment nous allons nous tirer des embarras qu'on a voulu nous créer en désorganisant tous les services.

Ils pourront se convaincre, en ce cas, que ce «ramassis d'ignorants et de gens sans aveu» s'est mis très vite au courant des affaires.

Varlin, un relieur; Jourde, un simple comptable, ont su parfaitement reconstituer le service des finances.

La Monnaie, sous la direction du monteur en bronze Camélinat, va de nouveau battre pour la Commune et dans des conditions plus économiques, grâce à une découverte du nouveau directeur, relative à l'alliage qui s'opérera d'une manière plus rigoureusement scientifique.

Theisz, un ciseleur en bronze - comme son ex-ami Tolain, le transfuge - aidé du citoyen Massen, un professeur, et grâce surtout au zèle des facteurs dont quelques-uns seulement ont déserté avec leur directeur Rampont, font très bien marcher le service postal pour Paris.

Si les relations de Paris avec la province sont interrompues de nouveau, on doit s'en prendre à Thiers qui n'a pas craint de les suspendre, malgré les offres que nous lui avions fait transmettre par les délégués du commerce parisien, de neutraliser ce service public.

Ces offres sont celles-ci:

La direction générale des postes et télégraphes se composerait de trois délégués, l'un nommé par la Commune, le second par Versailles et le troisième par les commerçants et les industriels de Paris, de façon que les droits budgétaires de l'Etat et ceux de la Commune fussent sauvegardés. Le délégué du commerce et de l'industrie parisienne remplirait dans ce cas le rôle de contrôleur et aussi d'arbitre en cas de conflit.

Thiers a nettement refusé.